

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 28/03/2024  
Délibération N°2024-018**

<b>Nombre d'élus : 15</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
<b>Absent(s) : 6</b>	<b>Procuratation(s) : 2</b>	
<b>Date de convocation : 22/03/2024</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;  
Pascal PRALY a donné pouvoir à Gilles LANÇON.

Absents :

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Cédric POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Christine LABBÉ

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention ».

---

## DÉLIBÉRATION 2024-018 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023

**VU** les articles L2311-5 et R2311-11s du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2024-017 du 28/03/2024 approuvant le compte administratif 2023 ;

**CONSIDERANT** que la section de fonctionnement laisse apparaître un solde excédentaire de 279 054.48 €.

Madame le maire **PROPOSE** au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	259 054,48 €
Fonctionnement	002	20 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** par « 11 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité

**ACCEPTE** cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/03/2024

**Le maire,**  
Nadine REUX.

